

CONTRIBUTION DE LA RDC À LA GESTION DURABLE DE L'ÉCOSYSTÈME FORESTIER CONGO DANS L'ESPACE COMIFAC

Matthieu MUKENGERE NTAKALALWA

Université de Kinshasa, RDC

mukengerentakalalwa@gmail.com

Résumé : La prise de conscience de la nécessité d'une gestion durable des écosystèmes forestiers du bassin du Congo s'est nettement accélérée avec le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992. L'Afrique centrale abrite les écosystèmes forestiers du bassin du Congo, le plus grand massif forestier tropical du monde après l'Amazonie. Avec environ 227 millions d'hectares, la couverture de ces écosystèmes représente 26 % des forêts tropicales humides restant au monde et 70% du couvert forestier d'Afrique. Le bassin du Congo étant en voie de devenir le premier poumon de la planète, l'Amazonie n'assurant plus son rôle de séquestration du carbone et d'atténuation du gaz à effet de serre « GES » suite à la déforestation. Ce bassin est estimé à une capacité de réserve de pollution mondiale de trois (3) ans. La RDC possède la flore la plus riche du continent, avec plus de 11.000 espèces de plantes supérieures dont 3.200 espèces endémiques (29%). Des 30 centres d'endémisme végétal identifiés en Afrique, 12 sont situés partiellement ou entièrement en RDC ; 8 coïncident avec des parcs nationaux. Cette diversité est liée à la grande diversité des conditions climatiques et des formations végétales, mais elle est inégalement répartie : les zones les plus riches sont celles qui bordent le Rift Albertin à l'Est, tandis que la Cuvette centrale serait plus pauvre. La RDC, membre de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), devra donc contribuer à la gestion durable de l'écosystème forestier telle que prévues par des textes légaux de cette Organisation Internationale. Cela ne devra pas, toutefois, l'épargner de répondre aux besoins internes des populations qui dépendent exclusivement de l'exploitation des forêts.

Mots-clés : contribution, gestion durable, développement durable, pauvreté, population locale.

CONTRIBUTION OF THE DRC TO THE SUSTAINABLE MANAGEMENT OF THE CONGO FOREST ECOSYSTEM IN THE COMIFAC AREA

Abstract: Awareness of the need for sustainable management of forest ecosystems in the Congo Basin was greatly accelerated with the Earth Summit in Rio de Janeiro in 1992. Central Africa is home to the forest ecosystems of the Congo Basin, the largest tropical forest massif in the world after the Amazon. With approximately 227 million hectares, the cover of these ecosystems represents 26% of the world's remaining tropical rainforests and 70% of Africa's forest cover. The Congo Basin is on the way to becoming the first lung of the planet, the Amazon no longer ensuring its role of carbon sequestration and mitigation of greenhouse gas "GHG" following deforestation. This basin is estimated to have a global pollution reserve capacity of three (3) years. The DRC has the richest flora on the continent, with more than 11,000 species of higher plants including 3,200 endemic species (29%). Of the 30 centers of plant endemism identified in Africa, 12 are located partially or entirely in the DRC; 8 coincide with national parks. This diversity is linked to the great diversity of climatic conditions and plant formations, but it is unevenly distributed: the richest areas are those bordering the Albertine Rift to the east, while the central Cuvette is poorer. The DRC, a member of the Central African Forest Commission (COMIFAC), must therefore contribute to the sustainable management of the forest ecosystem as provided for by the legal texts of this International Organization. This should not, however, spare it from meeting the internal needs of populations who depend exclusively on the exploitation of forests.

Keywords: contribution, sustainable management, sustainable development, poverty, local population.

Introduction

Le monde connaît des mutations écologiques profondes et rapides dans une large mesure à cause des activités de l'Homme dans des domaines aussi variés que l'énergie, l'industrie, la santé, etc. Ces activités ont des impacts négatifs sur l'environnement et même la santé des populations locales. Protéger et/ou conserver l'environnement est l'une des conditions essentielles d'une vie meilleure pour les peuples. Qu'il s'agisse des changements climatiques, des inondations et de la pollution de l'air, de la déforestation, de l'eau douce et des déchets, la question de l'environnement touche tous les domaines de la vie humaine (Cf. Roisin, 197 : 64)). La prise de conscience de la nécessité d'une gestion durable des écosystèmes forestiers du bassin du Congo s'est nettement accélérée avec le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 (Cf. ECHAUDEMAISON, 1989). L'Afrique centrale abrite les écosystèmes forestiers du bassin du Congo, le plus grand massif forestier tropical du monde après l'Amazonie. Avec environ 227 millions d'hectares, la couverture de ces écosystèmes représente 26 % des forêts tropicales humides restant au monde et 70% du couvert forestier d'Afrique. Comparées à d'autres forêts tropicales, les forêts du Bassin du Congo sont relativement intactes. Cependant, sous ce qui semble être une canopée intacte, de sérieuses dégradations sont en cours. En effet, de larges blocs de forêts sont déjà devenus des forêts vidées de toute leur grande faune et sont de ce fait dépourvues des ressources nécessaires à la survie des peuples de la forêt et à celle de la faune. À moins que la tendance à l'accélération de la dégradation ne soit inversée, les forêts du bassin du Congo pourraient connaître une destruction de même ampleur que celles survenues pour les forêts de l'Afrique de l'Ouest et celles de l'Asie du Sud-est. A l'état actuel des choses, les politiques forestières élaborées dans la plupart des États de l'Afrique centrale paraissent désuètes, ce qui explique la difficulté qu'éprouvent les décideurs à concevoir et à mettre en œuvre des politiques de développement rural qui soient à la fois cohérentes, c'est-à-dire propres à satisfaire les besoins humains actuels et futurs, mais aussi compatibles avec les capacités de production et de régénération des ressources forestières (Cf. Parfait Oumba, 2007 : 78). Les forêts amazoniennes et asiatiques étant fortement détruites, le Bassin du Congo, une sorte de *no man's land* juridique et judiciaire de fait, reste un des derniers bastions forestiers mondiaux dont l'exploitation continue de soulever des problèmes. La contrainte du respect indispensable d'un équilibre durable entre une exploitation forestière écologiquement saine et un approvisionnement suffisant des industries (tant sylvicoles que pharmaceutiques) est au cœur du débat économique des pays du bassin du Congo, au moment où, les différents acteurs impliqués dans l'utilisation de cette ressource naturelle (primaire ou dérivée) font l'objet de critique et d'un contrôle de plus en plus accru des lobbies écologiques. C'est à ce titre que les vocables de gestion, de conservation et d'exploitation durable des forêts ont droit de citer dans les discours et les programmes d'action tant nationaux qu'internationaux.

Le bassin du Congo étant en voie de devenir le premier poumon de la planète, l'Amazonie n'assurant plus son rôle de séquestration du carbone et d'atténuation du gaz à effet de serre « GES » suite à la déforestation. Ce bassin est estimé à une capacité de réserve de pollution mondiale de trois (3) ans (Cf. PFBC, 2021). La RDC possède la flore la plus riche du continent, avec plus de 11.000 espèces de plantes supérieures dont 3.200 espèces endémiques (29%). Des 30 centres d'endémisme végétal identifiés en Afrique, 12 sont situés partiellement ou entièrement en RDC ; 8 coïncident avec des parcs nationaux. Cette diversité est liée à la grande diversité des conditions climatiques et des formations

végétales, mais elle est inégalement répartie : les zones les plus riches sont celles qui bordent le Rift Albertin à l'Est, tandis que la Cuvette centrale serait plus pauvre. Le pays dispose de 60% des forêts du bassin du Congo et constitue une forme de leadership environnemental pour préserver un héritage faunique et végétal pour les générations présentes et futures. Les forêts de la RDC sont caractérisées par leur grande richesse en diversité biologique, tant en termes d'espèces animales et végétales dont beaucoup sont endémiques, qu'en termes d'habitats et même de types de forêts. L'intérêt de la forêt congolaise réside également dans les nombreux services environnementaux qu'elle fournit et dans le rôle important qu'elle joue dans la régulation des cycles biogéochimiques. On comprend dès lors le rôle de poumon de la planète que joue la forêt de la RDC en constituant un réservoir important de carbone qui attire des convoitises de toutes sortes (Cf. IWGIA, AIPP, FPP 2011).

Par ailleurs, moins de 10% des 500.000 plantes recensées sur la planète ont été étudiées en vue d'une utilisation médicale. Or, les deux tiers des 3.000 plantes ayant des effets actifs en pharmacologie proviennent des forêts Congolaise. Un arbre comme le *Moabi* est, par exemple, employé dans plus de cinquante utilisations médicinales. L'Homme n'a fait qu'entrouvrir une porte sur ce savoir inouï. En détruisant ces forêts, on détruit aussi la pharmacie de demain. La RDC abrite 11000 espèces de plantes supérieures (grande hauteur). La végétation congolaise est en corrélation directe avec les facteurs pédoclimatiques et le relief. Les spécialistes en font ressortir sept types physiologiques relativement distincts.¹ D'après les estimations récentes réalisées, les forêts couvrent environ 55 % du territoire national. Un effort est mené en vue de conserver des échantillons représentatifs à travers un réseau d'aires protégées dont cinq sont inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Il s'agit de la réserve de faune à Okapi, des Parcs nationaux des Virunga de la Garamba, de Kahuzi biega et de la Salonga. Ce dernier, avec ses 3.600.000 ha, est sans doute le plus grand parc forestier du monde et qui a la particularité d'abriter le chimpanzé nain, communément appelé bonobo. Les forêts sont capitales pour la substance d'environ 40 millions de congolais à qui elles fournissent la nourriture, médicament ; énergie, etc. La richesse de la RDC en ressources naturelles offre un contraste saisissable avec la pauvreté de la population. Au moment où la R.D.C cherche à faire participer tous les secteurs d'activité dans le processus de développement économique, le secteur forestier constitue un atout majeur car il s'agit d'une potentialité énorme qui n'a pas encore joué son rôle. En effet, des 128.000.000 d'ha des forêts dont dispose le pays, seuls 60.000 soit 41,4% seraient économiquement exploités compte tenu des contraintes diverses notamment l'accessibilité, les marécages, les forêts inondées. Ces forêts se caractérisent par une très grande hétérogénéité de leur potentiel forestier. Certains scientifiques estiment que le réchauffement climatique à l'horizon de 2100 sera de 1,4 à 5,8°C par rapport aux températures de 1997. Les conséquences d'une telle augmentation pourraient être considérables : désertification, inondations, dissémination des maladies, disparitions d'espèces animales. Le réchauffement climatique est considéré par beaucoup comme le défi environnemental du XXI^{ème} siècle ; d'où les pays mondiaux illustrent l'importance de l'environnement et la relation entre l'humanité et l'équilibre né de la planète.² En général, la forêt congolaise capte 15% des émissions de gaz à effet de

¹ <http://www.biodiv.be/rdcongo/implementation/docs/stratégie/fol1797768> consulté Mardi; 1^{er} mai 2018 à 8h36.

² <http://www.biodiv.be/rdcongo/implementation/docs/stratégie/fol1797768> consulté Mardi; 1^{er} mai 2018 à 8h36

serre. En 2012, on estimait qu'en métropole, 2,5 milliards de tonnes de carbone (soit 9,2 milliards de tonnes de CO₂ a étaient stockés dans la forêt, à 50% dans les sols (litière + humus) et à 50% dans les arbres (feuilles, branches, racines y compris). La forêt est un réservoir de biodiversité importante dans les régions à la fois urbanisées et très agricoles. Elle est une source de richesse, parfois surexploitée. Le bois compte pour une part importante du PIB d'une dizaine de pays tropicaux auxquels la R.D.C fait partie. L'emploi forestier (hors industries de transformation et emplois informels) payait encore près 1500 personnes en 2005.

La RDC abrite, 400 espèces de mammifères ; elle est un véritable sanctuaire écologique. C'est le second massif forestier de ce type dans le monde après celui d'Amazonie au Brésil. Un poumon vert gigantesque, grand, trois fois que la France, et cinquante fois la Belgique. La RDC est sans doute l'un des pays les mieux nantis en forêts. Avec ses 1145 millions d'hectares, la forêt congolaise représente 47 % des forêts d'Afrique et 6 % de la superficie forestière tropicale du monde. Elle recèle, en termes de biodiversité faunique 352 espèces de reptiles, 168 espèces de batraciens ; 1086 à 1117 espèces d'oiseaux : 415 à 421 espèces de mammifères, 1596 espèces d'invertébrés aquatiques dont 1423 d'eau douce dans les marines ; 544 espèces d'invertébrés terrestres ; 1606 espèces de vertébrés aquatiques ; et près de 1.000 variétés de poissons d'eau douce. Gorilles, bonobos, chimpanzés, éléphants de forêts et okapis sont parmi les espèces les plus emblématiques de cette extraordinaire biodiversité. La RDC dispose d'une exceptionnelle réserve de carbone dans ses forêts, **les tourbières**, elles contiennent l'équivalent de 3 ans d'émission mondiale de CO₂. Ce sont des pièges à carbone naturels : les tourbières sont cruciales pour ralentir le réchauffement climatique, et la plus grande réserve se trouve en RDC. C'est une découverte fondamentale pour l'environnement et la planète : au fin fond du bassin du Congo, la forêt vierge abrite une tourbière, un écosystème méconnu qui a pour faculté de stoker du carbone. Concrètement, trois années de pollution mondiale sont enfouies au cœur de la forêt congolaise. Un trésor empoisonné à protéger absolument, sous peine d'accélérer le réchauffement climatique. La découverte des tourbières congolaises est récente : les scientifiques doivent maintenant mesurer leur importance. Tout porte à croire que les prévisions des scientifiques sont exactes : le bassin du Congo abrite la plus grande zone des tourbières au monde, sur plus de 145 000 Km². Un puits de carbone, un des poumons de la planète, mais aussi potentiellement une bombe à retardement. Les tourbières de la RDC seraient évaluées à 30 gigatonnes (30 milliards de tonnes). Cet équivalent de toute l'Europe diminuerait de 2°C le réchauffement climatique de la planète.

En ce qui concerne les dividendes dont pourrait en tirer la RDC, le Professeur Jean-Claude KAMBIJI, Enseignant de Biologie à l'Université Protestante du Congo « UPN » estime précise qu'une seule tonne de tourbière coûte 3 à 5 Euros, et si on multipliait ce coût par 30 milliards, ceci représenterait un montant consistant pour la RDC (Cf. Kambiji, 2022). Disons que la forêt constitue un enjeu important en R.D.C par son potentiel économique et social, environnemental voire politique du fait qu'elle rend de nombreux services à la société congolaise en particulier et l'humanité tout entière. La RDC, membre de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), devra donc contribuer à la gestion durable de l'écosystème forestier telle que prévues par des textes légaux de cette Organisation Internationale. Cela ne devra pas, toutefois, l'épargner de répondre aux besoins internes des populations qui dépendent exclusivement de l'exploitation des

forêts. Il s'agit donc de trouver des solutions au dilemme des sollicitations de la Communauté internationale, d'une part, et les exigences de développer la RDC, d'autre part. Il s'agit de contribuer à l'une de grandes préoccupations du pays à savoir comment tirer le maximum de cette opportunité qu'est le sien pour déclencher le décollage. Le fait pour le pays de tenir des conférences à l'interne et de participer à d'autres au niveau international, il devrait en profiter pour faire entendre sa voix, en sa qualité d'un leader écologique naturel afin que dans la définition des droits et obligations des participants, qu'on puisse tenir compte de ses potentialités écologiques. Au regard de ce qui précède, certaines interrogations méritent d'être posées : quelle serait la contribution de la RDC dans la gestion durable de l'écosystème forestier dans l'espace COMIFAC ? Comment répondre aux préoccupations de la COMIFAC tout en valorisant les potentialités qu'offrent les forêts pour le développement de la RDC ? La contribution de la RDC à la gestion durable de l'écosystème forestier dans l'espace COMIFAC consisterait en la mise en place d'un cadre légal et institutionnel effectif, un cadre légal et institutionnel qui puisse permettre de s'acquitter de ses obligations financières et administratives communautaires, d'une part, tout en ne compromettant pas les politiques publiques nationales qui répondent effectivement aux besoins des citoyens, d'autre part. La réponse, par la RDC, aux demandes de la COMIFAC tout en valorisant les potentialités qu'offrent ses forêts ne pourrait réussir qu'en développant des stratégies qui facilitent une transition écologique adaptée. Pour analyser le fait sous examen qu'est la gestion durable de l'écosystème forestier, nous nous sommes servi de la méthode systémique de David Easton appuyée d'une approche géopolitique. En effet, la COMIFAC et même toute la Communauté internationale ont des yeux braqués sur la forêt de la RDC et par conséquent sur la politique congolaise de gestion des forêts. Il en est de même de la population locale et la société civile environnementale qui attendent des dirigeants une bonne GDEF tenant compte de la trilogie Écologie-Économie-Social. Disons que les exigences sont l'équivalent de différentes revendications de la population locale et de la COMIFAC, et le soutien c'est celui (équivalent) de l'application des décisions politiques congolaises en matière de GDEF. Les demandes des populations locales et de la Société civile environnementale, ainsi que celles de la COMIFAC, sont adressées aux dirigeants qui les étudient (boîte noire) et font sortir des décisions juridiques et politiques. Ces demandes sont filtrées aux niveaux des systèmes (Administration COMIFAC et Gouvernement congolais). La RDC dispose d'un cadre légal de Gestion durable de l'écosystème forestier auquel tout citoyen congolais est tenu de se conformer. Toute décision prise par les gouvernants ne rencontrera pas nécessairement l'assentiment des gouvernés. D'autres décisions pourraient rentrer dans la philosophie de sauver l'humanité toute entière. C'est le cas de la politique de la préservation de la forêt dans une entité où la population locale ne vit que de l'exploitation de celle-ci. C'est ainsi qu'à titre d'exemple, une population qui demande au pouvoir public de lui laisser couper la forêt parce qu'elle ne vit de l'exploitation de celle-ci; une telle revendication ne saurait pas être acceptée par les gouvernants; d'où, par exemple, constituer la forêt en trois macro- zones dans chaque paysage (aires protégées, zones de gestion communautaire des ressources naturelles, et zones d'extraction de ressources).

Par ailleurs, dans la mesure où les décisions politiques ne rencontrent pas les attentes des citoyens congolais et celles de la COMIFAC, les autorités ayant l'environnement dans leurs attributions pourraient se voir être interpellées et revoir les

textes. Les séances de sensibilisation de la population sur la GDEF, l'Éducation au Développement durable ou (Éducation environnementale), sont des activités nécessaires en amont.

Quant à la méthode géopolitique cherche à expliquer un fait en répondant aux questions Qui veut quoi ? Pourquoi ? Comment ? Qui veut lutter pour la gestion durable de l'écosystème forestier ? Tous les Etats-membres de la COMIFAC, la RDC y compris ; Pourquoi lutter pour la gestion durable de l'écosystème forestier ? Parce que la destruction de cet écosystème comporte des effets néfastes à l'Homme, à l'animal et à la plante ; bref, à l'être vivant; Comment passer à une gestion durable de l'écosystème forestier ? En sensibilisant la population sur les méfaits de la destruction, en préservant et en protégeant l'environnement, en créant une OI et en se réunissant et en contribuant régulièrement pour la pérennité de la COMIFAC. Le système pour nous équivaut à la COMIFAC. La COMIFAC a pour objet la gestion durable de l'écosystème forestier. Il s'agit de la coordination, de l'orientation, de l'harmonisation et du suivi des politiques forestières et environnementales en Afrique centrale. Il s'agit de voir si la RDC contribue normalement et régulièrement pour le bon fonctionnement et le maintien de ce système qu'est la COMIFAC. Évaluer également les conséquences qui résultent des arriérés et paiements hors délai par la RDC.

Au niveau des outils de recherche, ce sont l'observation désengagée, la documentation, l'entretien libre, et l'analyse du contenu. L'observation désengagée (non participante) a permis une observation sur ce qui se passe dans le cadre la contribution du pays à la gestion durable de l'écosystème forestier dans le cadre de la COMIFAC. Etant congolais, nous observons d'un œil scientifique tout ce qui se vit au quotidien de la gestion durable des forêts en Afrique centrale, en général et en RDC en particulier. Ce sont ces constats qui nous ont conduit à mener des recherches scientifiques sur cette question. Nous servant d'une grille d'observation, nous avons ainsi produit ce travail tel que les résultats sont présentés dans les pages qui suivent La documentation a été utile dans la mesure où elle nous a permis d'accéder à la littérature en rapport avec notre objet d'étude dont les ouvrages, les journaux, les revues, les discours radiophoniques, les images et l'internet. Nous avons, à ce titre, accédé aux informations écrites sur la gestion des forêts dans son ensemble avec un accent particulier sur la RDC. A travers une grille de lecture, nous avons eu un condensé sur les idées contenues dans la documentation, ainsi que des repères pour la structure du texte. L'entretien libre a permis, par le biais des questions-guides, de consulter les personnes de certains services jugées capables de répondre aux questions relatives à cette étude. Citons : le Directeur de cabinet, la chargée des questions juridiques et institutionnelles, ainsi que le chargé des résolutions des Conseils des ministres et Cotisations égalitaires, tous à la coordination nationale/RDC de la COMIFAC. L'analyse du contenu a aidé à classifier et codifier les données qualitatives recueillies, au travers des trois techniques ci-haut développées, pour mieux en comprendre le sens exact et précis en vue de former un travail scientifique cohérent et acceptable. C'est ainsi que nous avons catégorisé les données récoltées pour aboutir aux résultats de cette contribution de la RDC à la gestion durable de l'écosystème forestier dans l'espace COMIFAC ; des données qui ont trait au dilemme de réponse aux exigences de la COMIFAC et la satisfaction des besoins des citoyens congolais. Des stratégies dont fait usage le gouvernement congolais pour y arriver, comment sont canalisées les

sollicitations de ces populations (réponse à la méthode systémique de David Easton). Cette introduction étant ainsi faite, les résultats seront par la suite présentés avant de finir avec une conclusion et, bien évidemment, une bibliographie.

I. Résultat

Pour contribuer à la gestion durable de l'écosystème forestier telle que voulu par la COMIFAC dont elle est membre, la RDC a mis en place certaines politiques (1) ; elle exécute même certaines activités dans ce sens et participe à des conférences à tous les niveaux (2) ; elle contribue enfin, tant soit peu, financièrement pour le fonctionnement de cette organisation (3).

1.1 La mise en place d'un cadre légal et institutionnel de gestion forestière

-Cadre légal

Il s'agit de la mise en place d'un arsenal juridique plus performant tel que le Code forestier, le texte de la loi cadre sur l'environnement qui a été être promulguée³, la loi sur la conservation de la nature, et la loi sur l'eau l'aménagement d'un cadre fiscal simplifié et incitatif pour les investisseurs.

-Cadre institutionnel

C'est la mise en place de la politique forestière est du ressort avant tout du Ministère ayant les forêts dans ses attributions. Dans cette tâche, le Ministère est aidé par d'autres acteurs tant privés que publics tels que les exploitants forestiers, les représentants des communautés locales, les représentants des populations autochtones pygmées et, les Organisations de la Société Civile. Le cadre institutionnel de gestion des forêts en RDC est donc fait des structures instituées par le Code forestier notamment le Cadre forestier, le Conseil consultatif national et provinciaux et le Fonds Forestier National « FFN », mais aussi des structures qui ont existé bien avant la promulgation du Code forestier, à savoir le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Développement Durable; le Secrétariat Général à l'Environnement, Conservation de la Nature et Développement Durable, la Direction de la Gestion Forestière « D.G.F. », le Service National de Reboisement « S.N.R. », le Fonds de Reconstitution du Capital Forestier « F.R.C.F. », le Centre de Promotion du Bois « C.P.B. », le Service Permanent d'Inventaire et d'Aménagement Forestier « S.P.I.A.F », le Centre d'Application des Techniques Energie-Bois « C.A.T.E.B ».

³Il s'agit de la Loi n°11/2009 du 09 juillet 2009 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement.

1.2 Actions de contribution à la gestion durable de l'écosystème forestier

La RDC est membre de la COMIFAC et, par ricochet, de l'OFAC et participe à ses différentes assises et autres activités. Elle tient et participe également à d'autres conférences internationales sur la GDEF. Une étude a aussi été menée par la COMIFAC et a abouti à un certain nombre des résultats à l'actif et même au passif de l'Organisation, étude évaluant la mise en œuvre de l'agenda 21 et impliquant le FEM. Notons également que la toute première tour à flux pour la RDC a été installée à Yangambi.

1.3. Etat des contributions égalitaires de la RDC à la COMIFAC

En voulant matérialiser cette ambition de la gestion durable des forêts, les pays membres de la COMIFAC se heurtent au manque des moyens financiers et humains nécessaires pour la préparation, la mise en œuvre et le suivi de plans de gestion forestière. Il est également à noter, dans leur chef, la faiblesse des mécanismes assurant la participation et l'engagement de toutes les parties prenantes à la planification et à la mise en valeur des forêts. Depuis 2002, la RDC n'a fait que quatre contributions égalitaires (2004, 2005, 2011, 2016) sur un total de 20. Ceci handicape sa participation aux activités de la COMIFAC, ne gardant que le statut du simple observateur, pourtant membre effectif. Contribuer régulièrement faciliterait la tâche à la RDC dans sa participation à la COMIFAC. Ceci ne serait rendu possible qu'en réservant une rubrique COMIFAC consistance dans le budget annuel du pays et en associant les populations locales dans les projets ayant trait au développement durable.

Tableau 1. Des contributions de la RDC

Année	Contributions dues en USD	Contributions faites en USD	Soldes en USD
2002	28 609,23	0,00	28 609,23
2003	54 893, 97	0,00	83 503, 20
2004	54 893, 97	58 465,65	79 931,51
2005	54 893, 97	80 105,85	54 719,63
2006	54 893, 97	0,00	109 613,59
2007	54 893, 97	0,00	164 507,56
2008	54 893, 97	0,00	219 401,53
2009	54 893, 89	0,00	274 295,42
2010	54 893, 89	0,00	329 189,30
2011	54 893, 89	119 167,99	264 915,20
2012	54 893, 89	0,00	319 890,09
2013	54 893, 89	0,00	374 702,97
2014	54 893, 89	0,00	429 596,86
2015	54 893, 89	0,00	484 490,75
2016	80 463,35	107 992,52	456 961,58
2017	80 463,35	0,00	537 424,94
2018	80 463,35	0,00	617 888,29
2019	80 463,35		698 351,64
2020	80 463,35		778 814,99
TOTAL	1 144 547,01	365 732,02	

Source : COMIFAC, *Tableau des contributions de la RDC*, Yaoundé, 10 janvier 2020.

Note : 1 USD = 559,26081 FCFA

Commentaire : il ressort de ce tableau que, depuis 2002, la RDC n'a fait que quatre contributions égalitaires. Il s'agit des contributions pour les années 2004, 2005, 2011 et, 2016 sur les 20 qui ont eu lieu jusqu'à la date du 10 janvier 2020.

Tableau 2. Contribution égalitaire due à la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)

Désignation	Montant en USD
Contribution égalitaire 2018	80 463,35
Contribution égalitaire 2019	80 463,35
Contribution égalitaire 2020	80 463,35
Arriérés contributions égalitaires	537 424,94
TOTAL	778 814,99

Source : Source : COMIFAC, *Contribution égalitaire due à la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)*, Yaoundé, 10 janvier 2020.

Notes : somme en toutes lettres, sept cent soixante-dix mille huit cent quatorze et quatre-vingt-neuf centimes | USD = 559,26081 FCFA

Sur un total de 20 contributions égalitaires au sein de la COMIFAC, depuis 2002, la RDC n'a fait que quatre (2004, 2005, 2011, 2016), une situation vraiment qui sort de l'ordinaire. Cette situation bloque même le pays dans l'accès à la prise des décisions au sein de la COMIFAC; il se contente ainsi du seul statut d'observateur. C'est ainsi que ses candidatures ont été rejetées lors des élections au sein du Secrétariat exécutif en 2021. Il est à rappeler qu'en dehors des contributions financières, d'autres types de contributions du pays méritent d'être soulignés, entre autres :

- 1) les ressources humaines dont dispose le pays ;
- 2) son cadre légal et réglementaire en la matière ;
- 3) la Coordination nationale de la COMIFAC déjà opérationnelle ;
- 4) la disposition de la forêt elle-même.

Conclusion

La République démocratique du Congo (RDC), pays de l'Afrique Centrale est membre de la COMIFAC. Pour contribuer à la gestion durable de l'écosystème forestier la RDC a mis en place certaines, exécute même certaines activités dans ce sens, tient et participe à des conférences et, répond, tant soit peu, aux obligations financières de cette organisation. Un grand problème est à noter en ce qui concerne les contributions égalitaire : depuis 2002, la RDC n'a fait que quatre contributions égalitaires (2004, 2005, 2011, 2016) sur les 20 qui ont eu lieu jusqu'à la date du 10 janvier 2020. Cette attitude ne laisse pas indemne la vie de la RDC dans cette Organisation internationale. Elle handicape sa participation de ce pays aux activités de la COMIFAC, ne gardant que le statut du simple observateur, pourtant membre effectif. En effet, bien que disposant de 60% des forêts du bassin du Congo, cette situation le limite dans la jouissance de droits reconnus aux membres de la COMIFAC, notamment le droit au vote. C'est ainsi que, lors des élections des animateurs du Secrétariat exécutif de 2021, ses candidatures ont été rejetées.

Au regard des résultats recueillis sur terrain, il s'avère que l'hypothèse de cet article est confirmée en ce sens que la contribution de la RDC à la gestion durable de l'écosystème forestier dans l'espace COMIFAC nécessite l'effectivité des cadres normatifs dont dispose déjà le pays. Il faudra également, pour le pays, de s'acquitter régulièrement de ses obligations financières et administratives communautaires, d'une part, tout en ne compromettant pas les politiques publiques nationales qui répondent effectivement aux besoins des citoyens, d'autre part. Pour que cette contribution soit efficace, la RDC devra passer du principe à l'acte ; elle se devra donc être un Etat capacitaire, à même de faire appliquer ses lois, et respecter les engagements pris dans le cadre de la COMIFAC et qui tiennent compte des besoins des populations locales. Et s'il faudra également exploiter la forêt, nous pensons qu'il faut l'exploiter en la subdivisant en trois macro-zones et cela dans chaque paysage : aires protégées, zones de gestion communautaire des ressources naturelles, et zones d'extraction de ressources.

Références bibliographiques

- AKSANTI CIRIBUKA, D. (2016). Gouvernance environnementale en RDC. Acteurs, Pratiques et Trajectoires, Ed. Universitaires Européennes, Deutschland
- COMIFAC (2020). Stratégie des pays de l'espace COMIFAC relative à l'accès aux ressources biologiques/ génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. *Série politique N°4*, 19, sd.
- COMIFAC, (2020). Tableau des contributions de la RDC, Yaoundé
- COMIFAC, (2005). Traité relatif à la Conservation et à la Gestion Durable des Écosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale,
- Emmanuel, D.-E. (2007). La Commission des Forêts d'Afrique Centrale. *Revue Juridique de l'Environnement*, n°2
- Entretien avec Olivier MBONIGABA KAMUZINZI, Directeur de Cabinet du Coordonnateur national de la COMIFAC/ RDC, Mardi 16 novembre 2021 à 11h30 à Kinshasa.
- Entretien avec Sammy KAHUZI NDUBULA, Expert Chargé des Résolutions des Conseils des ministres et Cotisations égalitaires à la Coordination nationale de la COMIFAC/ RDC, Mardi 16 novembre 2021 à 12h30 à Kinshasa.
- ECHAUDEMAISON, Cl-D. S/dir, Dictionnaire d'Economie et de Sciences Sociales, 8^{ème} Edition revue et augmentée, Ed. Nathan, Sv, 1^{ère} édition, 1989. [En ligne], consultable sur URL : <http://www.biodiv.be/rdcongo/implementation/docs/strategie/foli797768>
- IWGIA, AIPP, FPP, *Tebteba, qu'est-ce-que le REDD ?* 2010.
- Kambiji, J.-C. (2022). Invité de l'émission « Le Panier » de la RTNC,
- Loi n°11/2009 du 09 juillet 2009 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement.
- Parfait, Oumba, F. (2007). Développement durable et gestion des forêts du bassin du Congo : étude comparative des politiques forestières du Cameroun et de la République du Congo, Master en Droit international et comparé de l'environnement, Université de Limoges
- Roisin, P. (1975). La forêt des loisirs, Gembloux, Presses agronomiques de Gembloux
- Tchoumba, B. (2011). Projet pilote REDD de conservation internationale
- PFBC. (03 août 2021). [En ligne], constable sur URL : www.pfbc-cbfp.org-le-bassin-du-congo-en-voie-de-devenir-le-premier-poumon-de-la-plant